



Sommation de quitter les lieux sous 48h

Par **Rems3333**, le **07/07/2019** à **18:58**

Bonjour

vendredi matin nous avons reçu un courrier nous notifiant de quitter le logement que l'on loue depuis plus de 13 ans « sommation de quitter les lieux sous 48h » donc techniquement l'huissier de justice se présentera au domicile demain soit le lundi 8 juillet à l'obligation de quitter le logement alors qu'aucune décision de justice a été prononcée et je précise que nous ne sommes pas de mauvaise foi car cela fait 2 ans que nous recherchons un logement sans suite merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **07/07/2019** à **21:01**

Bonjour

Votre sujet n'est pas compréhensible si vous n'évoquez pas l'origine de votre expulsion.

Par **youris**, le **07/07/2019** à **23:12**

bonjour,

2 ans sans trouver de logement à votre convenance, je doute que vous ayez cherché sérieusement.

quel est le motif de cette sommation ?

êtes-vous à jour du paiement de vos loyers ?

Salutations

Par **janus2fr**, le **08/07/2019** à **06:59**

Bonjour,

Effectivement, comme le dit pragmatisme, il faudrait un peu plus de détails sur votre situation. On

ne reçoit pas une sommation de quitter les lieux comme cela...